



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 20 novembre 2019  
N° 876

## IMMOBILIER DE L'ÉTAT : GERALD DARMANIN LANCE LA NOUVELLE PLATEFORME DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, annonce le lancement d'un portail internet dédié à la politique immobilière de l'État (PIE) et animé par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) : <https://immobilier-etat.gouv.fr>



Cette nouvelle plateforme offre toutes les informations à jour sur la PIE, ses actualités comme ses objectifs ou ses résultats. Elle présente aussi les acteurs et les métiers de l'immobilier de l'État, en consacrant une page spécifique pour les offres d'emplois à pourvoir.

Le portail simplifie également le parcours usager en regroupant l'accès aux nombreux services en ligne offerts par la DIE. Désormais, seront accessibles sur cette même interface :

- les sites concernant les cessions immobilières (<https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr>) et les ventes mobilières (<https://encheres-domaine.gouv.fr>), entièrement rénovés afin d'améliorer la valorisation des biens vendus par l'État et moderniser les prestations offertes en ligne aux usagers, notamment grâce à des moteurs de recherche plus précis. Le nouveau site des cessions immobilières offrira par ailleurs



de nouvelles fonctionnalités, comme la géolocalisation des biens, la création d'un espace client ou la mise en place d'alertes ;

- la plateforme des Ministères économiques et financiers, qui permet de diffuser en *open data* un grand nombre de données immobilières de l'État, comme l'inventaire du parc ou des cessions (<https://data.economie.gouv.fr>) ;
- la nouvelle plateforme des dons de biens mobiliers appartenant à l'État au profit d'associations (<https://dons.encheres-domaine.gouv.fr>), dans le cadre de la démarche d'exemplarité lancée par le Gouvernement en faveur de l'économie sociale et solidaire. Les administrations pourront y publier leurs offres de dons avec des descriptifs des biens et des photos, en renseignant le lieu de mise à disposition et la date limite de retrait.

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Gérald Darmanin : 01 53 18 45 03 – [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)

Direction générale des Finances publiques / Direction de l'immobilier de l'État / DNID :

01 53 18 64 76 – [daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr)